

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 3 novembre 2016 à 7h30 et à laquelle étaient absents tous les conseillers(ères)

La Directrice générale constatant l'absence du quorum, la séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle du 3 novembre 2016 est remise au 8 novembre 2016 à 7h30.

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Louis-Georges Simard
Maire

Nancy Fortin
Directrice générale, secrétaire-trésorière